Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 064-216400655-20221219-2022_85-DE



Autorisations Urbanisme-Pyrenees&Landes

A l'attention de Mr le Maire

Mairie d'ASCAIN rue Jan Ignacio 64310 ASCAIN

Téléphone :

05.59.01.62.21

Télécopie :

Courriel :

cuau-pyl@enedis.fr MOUTURIER Johana

Objet :

Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

BAYONNE, le 06/07/2021

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC0640652180041 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse</u>:

CHEMIN DE LA FONTAINE

IZOTZAGERRIA 64310 ASCAIN

Référence cadastrale :

Section AO , Parcelle nº 85

Nom du demandeur :

ROBBANA IMED

Pour la puissance de raccordement demandée de 326 kVA triphasé et sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, nous vous informons qu'une contribution financière¹ est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Johana MOUTURIER

Votre conseillère

PJ: Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

1/2

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccardements des clients, le dépannage 24h/24, 7y/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité



¹ Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 064-216400655-20221219-2022_85-DE



Annexe: Contribution due par la CCU

tibellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Constitution et envoi Déclaration Simplifiée de Travaux	1	159.94 €	95.96 €	40 %
*Etude et constitution de dossier réseau > 100 m et	1	1 065.63 €	639.38 €	40 %
Mise en court-circuit d'un câble BT ou HTA	1	179.98 €	107.99 €	40 %
*Mise en chantier réseau souterrain avec marquage piquetage	1	816.49 €	489.89 €	40 %
Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	257	150.05 €	23 137.71 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	257	68.52 €	10 565.78 €	40 %
Fouille confection accessoire HTA Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	2	1 406.50 €	1 687.80 €	40 %
Réalisation Jonction souterraine HTA sans terrassement	2	664.15 €	796.99 €	40 %
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm² Alu	514	17.93 €	5 529.61 €	40 %
Montant total HT			43 051.11 C	

Pour votre information, en application de l'arrêté² du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté³ du 28 août 2007.

Nous vous précisons que le délai des travaux sera de 4 à 6 mois après l'ordre de service de la CCU et l'accord du client au sujet des devis respectifs.

A titre d'information, la longueur totale du raccordement⁴ est de 1048 mètres en incluant les ouvrages de branchement jusqu'au point de pénétration dans le bâti (la longueur totale du branchement incluant la colonne montante n'est pas déterminable à ce jour).

La longueur de l'extension, en ce qui concerne le réseau nouvellement créé, est de :

- 514 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération,
- 20 mètres sur le terrain d'assiette de l'opération.

2/2



^{&#}x27;Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

NB : Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

³ Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

⁴ Total de la longueur du branchement et de la longueur de l'extension au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité, l'extension étant limitée au réseau nouvellement créé.



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

PR 326kVA

ID: 064-216400655-20221219-2022_85-DE

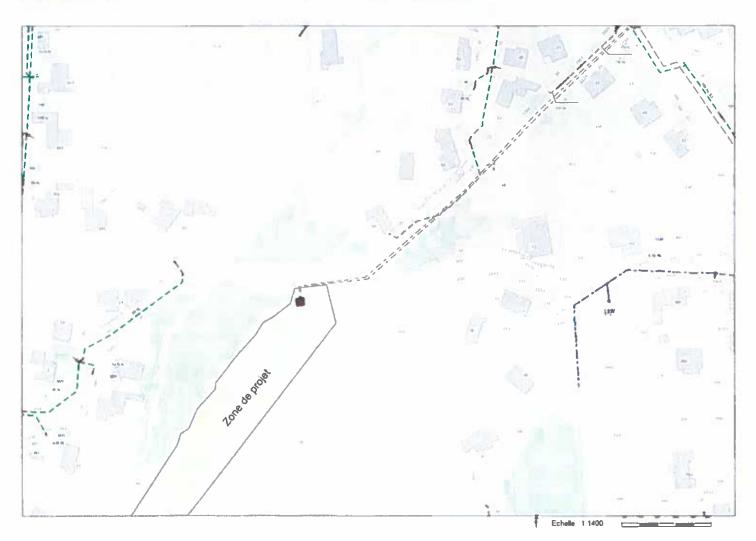
39, Avenue du 8 mai 1945 - BP 104 - 64101 BAYONNE Cedex

TEL: 0969 321 899 EMAIL: erdf-aremabt-aqs@erdfdistribution.fr

Référence, PC06406521B00	41 (ommune	(s) ASCAIN			PR 326kVA
Exposé de la demande Racc	cordement de 2 bâtiments (42	logemer	ols)			
-Création de 2 boite de jond -Extension réseau de 257n		celle				MOA:ENEDIS
Rásoau existant	Matérial réseau Nouveau poste		Matériel branchement Coffree 6400P200	Version:	Date:	
HTA zérice BT aér en torsadé	Coffeet CGV	E A	Coffret C100P100 Coffret CCP3D	Version:	Date:	
BT aér en nu	Nouvelle armoke HTA	STATE OF THE PARTY	Coffret REM87 Petit collectif CIBE client C5	Version:	Date:	
Poste public Poste provi	Câble et accessoire à poser Réseau HTA souterrain Réseau HTA aérien	1100	Serminal client C5 type 1 ou 2	Version:	Date:	
Armoire HTA	Réseau BT souterfain Réseau BT aér en Branchement Laison A Branchement Laison B Boite HTA Boite Branchement	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	Colonne montante Local technique colonne montante	Responsable racco	ordement.	

connellire les différents fournisseurs, appelez le 0800 112 212 ou connectez-vous sui internet à www.energie etc. fr

ne dispense pas le demandaur du rappordement électrique des procédures OT, DICT. Eles peuvent êt e saisies sur moner protys le





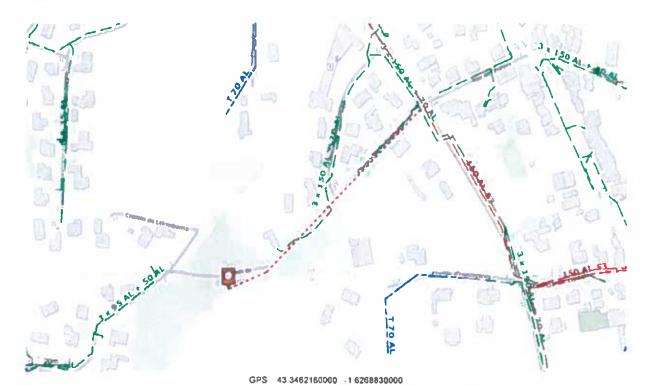


Affaire: Etude 2

Envoyé en préfecture le 20/12/2022 Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID: 064-216400655-20221219-2022_85-DE 21



N°	INSEE	Nom	Phase	P(kVA)	Conso/Prod	Dpt HTA	Conclusion
1	64065	Site 1	Tri	326	Conso	PULUTC1010	Etude BERE conseillée
	0 1000	0.00	1 '''	020	001130	1 020101010	Little BEILE GOILDONGS
			1			2	

Synthèse:

Type étude : étude mono-point

Le raccordement du consommateur « Site 1 » à une puissance de raccordement de 326kW triphasé via une creation de poste client HTA provoque les contraintes suivantes

- 1. Contrainte(s) à l'état initial.
 - · Contraintes seuil P schemas cibles pour le site N* 1
- 2. Contrainte(s) à l'état final
 - Contraintes seuil P schemas cibles pour le site N°. 1

Le raccordement est réalisable via une extension HTA de 0 242 kilomètres (estimation moyenne échelle)

Entre le poste source et le poste client, il y a 8,925 km de réseau HTA dont 7,175 km souterrain et 1,750 km aérien, la puissance limite est de 11,2 MW. L'Iccbi mini au niveau du poste client est de 1884 A et le transformateur poste source alimentant le client est PULUTY0312. La tension nominale du poste client est de 15,0 kV.

Les informations électriques du départ PULUTC1010 sont

-	Etat	Ptmb	Chute de tension	Marge min	Charge transformateur source
	Initial	5 . 3 5 M V A	- 3 8 8 %	- 1 , 9 3 M V A	
	Final	5 7 M V A	- 4 2 5 %	-1 93 M V A	8 5 %

